

AVIS MUNICIPAL du 1^{er} DÉCEMBRE 2021**OBJET : *SORT DES CONCESSIONS ÉCHUES***

Considérant l'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire invite les concessionnaires ou les ayants droit des concessions, dont la liste est affichée ci-après, à se faire connaître en mairie, par tout moyen à leur convenance, munis des pièces justifiant leur qualité de concessionnaire ou d'ayant droit du concessionnaire, afin de procéder aux démarches nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture dans les meilleurs délais.

La liste des concessions échues est aussi consultable en mairie

Les coordonnées de la mairie sont les suivantes :

Mairie de Ban-de-Laveline – 2 place Eugène Grandjean – 88520 Ban-de-Laveline

Tel 03 29 51 78 01

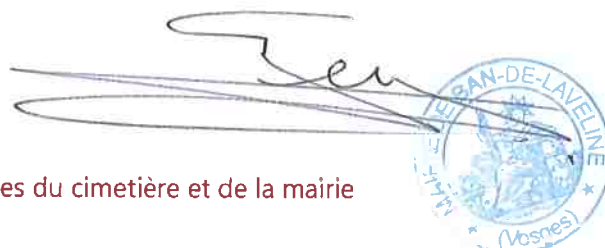
Mail : contact@mairie-bandelaveline.fr

**La mairie est ouverte de 8h à 12h du lundi au vendredi
(et sur RV l'après-midi)**

Avec les remerciements de la municipalité.

LE MAIRE

Stéphane DEMANGE



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché aux portes du cimetière et de la mairie du 01/12/2021 au 31/05/2022